



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **VINGT-QUATRE** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 18 juin 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 20 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Hikmat CHAHINE.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRIETSCH, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien DUBOIS

Donne pouvoir à :

Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE - PROJETS GRAND DAX ACTIONS JEUNES DE L'ESPACE JEUNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Mme la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



Vu la délibération N° DEL07-2017, du 23 mars 2017, relative à la modification du règlement concernant les projets Grand Dax Actions Jeunes,

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite accompagner et soutenir les initiatives des jeunes adolescents de 11 à 17 ans dans le cadre des structures jeunesse, grâce au dispositif Grand Dax Actions Jeunes.

Pour rappel, le règlement de ce dispositif stipule que le montant maximum de l'aide financière octroyée est de 500 € par projet.

Considérant que l'Espace jeunes de Saint-Vincent-de-Paul propose quatre projets Grand Dax Actions Jeunes, alliant des activités sportives à la connaissance et au respect de l'environnement avec une dimension écocitoyenne renforçant le lien social :

- ✓ « 3^{ème} édition des Olympiades des Familles » : organisation d'une animation en soirée, ouverte à tous, sur la commune, conviviale et intergénérationnelle, proposant des défis accessibles et sportifs (vendredi 27 juin 2025 à l'étang de la Glacière). 15 jeunes de 11 à 17 ans participeront à cette action organisée en collaboration avec le comité départemental Olympique. Budget total de 1 911,60 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront toute l'année des actions sur la commune permettant de créer du lien social entre eux et les habitants, en comptant sur l'implication de leurs familles.
- ✓ « A la découverte des Pyrénées l'été » : organisation d'un séjour à Villelongue afin de découvrir la montagne l'été (du 28 juillet au 1^{er} août 2025) autour d'activités sportives pour faire suite au séjour ski organisé au même endroit en mars 2025. 32 jeunes de 11 à 17 ans seront impliqués. Budget total de 13 828,27 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une soirée avec les familles, les élus et les partenaires afin de présenter une vidéo du séjour et d'évoquer les projets à venir.
- ✓ « Coup de pattes pour les animaux » : collaboration avec l'association Animal'âmes implantée sur la commune afin de décorer et d'entretenir une cabane réservée à l'accueil des chats errants (collectes de jouets, de nourriture...etc.). Participation de 20 jeunes de 11 à 17 ans. Budget total de 2 703,40 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes proposeront à l'association leur soutien tout au long de l'année.
- ✓ « Jour de la nuit » : organisation d'un séjour bivouac de 2 jours les 10 et 11 juillet 2025, ouvert à 20 jeunes de 11 à 17 ans, afin de préparer la manifestation « Jour de la nuit » organisée par la commune, en observant les étoiles et en prenant conscience de la pollution lumineuse. L'idée est d'ouvrir ce séjour aux jeunes qui vont entrer au collège afin de favoriser leur insertion dans les activités de l'Espace jeunes.
Budget total de 3 260,84 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront différents ateliers durant la manifestation du « jour de la nuit » qui aura lieu sur la commune en octobre 2025.

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite s'associer à l'Espace jeunes pour réaliser ces actions.



APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à la commune de Saint-Vincent-de-Paul qui encadre les projets Grand Dax Actions Jeunes : « 3^{ème} édition des Olympiades des Familles », « A la découverte des Pyrénées l'été », « Coup de pattes pour les animaux » et « Jour de la nuit » pour un montant total de 2 000 € (deux mille euros), 500 € maximum par projet.

Article 2 : DECIDE de verser ladite subvention à la commune de Saint-Vincent-de-Paul qui encadre ces projets, pour un montant total de 2 000 € (deux mille euros), crédits inscrits au budget 2025 à l'article 6573.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

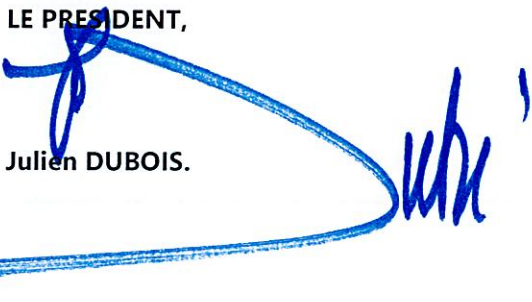
Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 24 JUIN 2025

LE PRESIDENT,


Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Vincent BENOIT

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-200018091-20250624-DEL2025_20-DE

